



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200206-0204

ARRÊTE N° ARR/2020/ST/037

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des **travaux sur les infrastructures de télécommunication de Orange rue des Trois Fermes à Hem pour la continuité du réseau fibre pour le compte de France Télécom Orange**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 24 février 2020 et ce, jusqu'au 24 mars 2020, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 24 février 2020 et ce, jusqu'au 24 mars 2020, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par feux tricolores de chantier. En dehors des heures de présences sur chantier, les feux seront mis à l'orange clignotant. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SADE TELECOM - Rouvroy.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise SADE TELECOM – parc de la Chênaie – rue Charles Darwin – 62320 ROUVROY.

Fait à HEM, le 12 FEV. 2020



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr